

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale
Mission Loire

Rédigé par Rémy DAVID +33 (0)2 40 99 52 20
remy.david@nantesmetropole.fr

Nantes, le 10 février

Compte-rendu

Objet de la réunion : Conférence Permanente Loire n°41

Date de la réunion : 28 janvier 2020

Membres de la conférence (en gras les invités présents)

ROUSSEL Fabrice
ALLARD Gérard
ROBERT Alain
ALIX Jean-Guy représenté par JL VASSEROT
VEY Alain
AUDIC Philippe
STAEBLER Martine
ROY Elise
BOUTRAND Monique
PERRAUD Eric
FRENEAU Pascal
VALLEE Antoine
RICHEUX Bernard
LE FUR Gabriel
BOISDRON Philippe
PEYON Jean Pierre
LEFEBVRE Marc
MAYOL Michel
BOURDELIN Jean

Les services de Nantes Métropole

GALLOT Philippe & VASSEUR Coline
DAVID Rémy
FONTENEAU Albane
TURCK Sylvie
TENOUX Gilles
DALENS Jean Pierre
RAMOND Emmanuelle
CAUDAL Gaëlle
GUITTIER Laurence
LE PEMP Elisabeth
GIRAUDON Nathalie
BAZIN Emilie

Diffusion : Participants, excusés, Mission Loire, autres services de la métropole présents, Equipe Loire et DGA

Mise en ligne sur le site www.nanteslaloireetnous.fr

Prochaine réunion :



Relevé des échanges

TEMPS 1 Pont Anne de Bretagne

B Richeux souhaite des précisions sur les enjeux Pont plat et Maintien nécessaire d'un gabarit fluvial et demande si le pont sera conservé ou détruit.

P Gallot : la côte inondation PPRI est à -1,70 m pour éviter que le pont ne soit un barrage en cas de pluie millénale.

Le souhait serait d'abaisser le niveau bas du pont d'environ 1 m. Tout l'enjeu est de mesurer de façon concertée avec VNF et l'ensemble des acteurs l'impact sur la navigabilité du bras de Pirmil.

L'affinement du tablier a un impact faible d'environ 10 cm.

Concernant le pont actuel, selon les réponses à l'abaissement du tablier soit le tablier ne peut être abaissé et le pont est conservé. Soit il peut être abaissé et alors le tablier actuel est démolé et les piles conservées pour le nouveau tablier. Les réponses techniques seront dans les résultats du concours.

M Mayol demande si la gabarit fluvial ne sert que pour le Loire Princess et comment sont pris en compte les changements climatiques.

P Boisdrion rappelle que bien d'autres navires empruntent ce bras ne serait-ce que pour atteindre l'écluse Saint Félix. Il évoque une question stratégique à adopter compte tenu des usages actuels et futurs possibles du fleuve. Cela nécessite une vraie analyse. Philippe Boisdrion trouve qu'on assigne beaucoup d'objectifs à ce pont. Il s'interroge sur les perspectives d'autres ouvrages ou d'autres services pour franchir le fleuve. P Gallot rappelle que la région a lancé une étude dont les résultats sont attendus courant 2020.

M Lefebvre souhaite que soit confirmée la place des vélos. P Gallot confirme que l'élargissement répond à cet objectif.

J Bourdelin se demande si toutes les contraintes exposées pour les atterrissements du pont sont équivalentes. Il lui semble que la contrainte sur le côté parc des chantiers n'est pas de même nature que celles des piles du pont transbordeur ou celle du mémorial.

E Roy resitue ce projet dans la dynamique du grand débat, du dialogue compétitif et des ateliers citoyens Petite Hollande Bord de Loire pour confirmer l'ambition architecturale autour de ce franchissement. Le processus Conception / Réalisation qui est une des deux hypothèses exposées n'est pas toujours le meilleur et le plus propice à la créativité architecturale. P Gallot en convient – cela peut parfois être un frein mais il y a aussi des contre-exemples heureux comme les travaux sur la gare nord. C'est un point de vigilance pour ce type de montage.

B Richeux demande comment Nantes Métropole a fait sur les deux derniers ponts.

P Gallot répond que pour les derniers ponts c'est la formule classique Concours puis Appel d'Offres qui a été suivie.

Pour P Gallot, la question de pont monument sera au cœur de la dimension architecturale du concours.

B Richeux demande si la place du commandant l'Herminier qui lui paraît « râtée » et ses abords font partie du périmètre du concours. P Gallot indique que la place est dans le périmètre interrogé par le projet d'ensemble Petite Hollande Bord de Loire.

JP Peyon s'étonne que certaines listes en lice pour les élections municipales remettent en cause le principe de l'élargissement décidé après le grand débat et craint que l'on assiste à des retours en arrière.

M Boutrand demande si Nantes Métropole travaille sur d'autres projets de franchissement. P Gallot rappelle que conformément aux engagements adoptés, Nantes Métropole est associée à l'étude de la région, contribue auprès de l'État à l'amélioration du périphérique et mène en propre certaines actions ; navibus, ebusway, axes vélos ...

P Boisdrion pense qu'au-delà des grands ouvrages manquent des passerelles ou des services de traversées ...et invite à élargir la gamme des réponses actuelles : nouveaux bacs, nouveaux services de mobilité ...

M Lefebvre demande sur quelles prévisions de trafic automobile est conduit le projet ? Pour P Gallot la réponse n'est pas évidente en terme de prévision car le trafic sur le pont dépend de l'ensemble de la circulation et des choix et de leurs impacts sur Petite Hollande ou la voie sur Berge. Par contre l'objectif est bien de conserver un barreau circulatoire de la centralité traversant l'Île de Nantes avec sur le pont une file dans le sens nord sud et deux files dans le sens sud nord.

TEMPS 2 – Quelles recommandations pour la Conférence Permanente Loire demain ?

Pour l'instance Conférence Permanente Loire :

Premier constat : l'instance est restée proche de Nantes Métropole et centrée sur son mandat par rapport aux engagements. Ce n'est que chemin faisant que les rôles de consultation et d'alerte ont été expérimentés en prenant en compte les retours des acteurs et des citoyens. Est-ce une marge d'évolution ?

Deuxième constat : la place des citoyens « non experts non acteurs » qui n'étaient que 2-3 dans la conférence permanente Loire n'est pas évidente.

Cela ouvre deux perspectives et des questionnements :

- renforcer la présence de citoyens « ni experts ni acteurs » ne paraît pas antinomique avec le fonctionnement de l'instance. Perceptions citoyennes et expertises renforcent la richesse des regards et des échanges.
- renforcer et alimenter dans l'instance l'attention portée sur les dimensions citoyennes associées à la mise en œuvre des engagements. En faire une dimension de l'avis ... ?

Questionnement sur le mode de recrutement : tirage au sort ; candidature... et sur la durée de l'engagement... Pour M Boutrand, il se passe des choses intéressantes du côté des conventions citoyennes comme celles engagées sur le changement climatique.

La place des citoyens n'est pas que dans l'instance de suivi naturellement :

B Richeux regrette qu'il n'y ait pas eu d'évaluation externe de cette expérience.

B Richeux, M Mayol, JP Peyon et P Boisdrion exposent la manière dont à l'intérieur de leur réseau associatif ou collectif ils ont relayé les travaux de la CPL. C'est en effet une extension qui n'a pas été évaluée.

E Bazin évoque la captation de la parole citoyenne dans les ateliers, dans les démarches engagées. Sans doute faudrait-il aller plus loin dans les restitutions auprès de la CPL. R David évoque la possibilité d'organiser des synthèses et des rencontres.

E Perraud élargit la perspective : la participation c'est aussi l'ensemble des actions de communication et de sensibilisation que chacun porte. Par exemple et c'est une invitation – parler de la Loire et exposer la Loire à la Foire de Vallet c'est répondre à une sollicitation - celui du comité d'organisation - c'est aussi aller au devant de 80 000 personnes le 22 mars 2020. Et pour terminer il invite chacun hors CPL à poursuivre une responsabilité : celle de faire vivre les « rêves de Loire » et de rester vigilant auprès des élus.

Pour les 30 engagements, la Loire et la question du périmètre

M Mayol voit un intérêt à élargir la thématique Loire dans une grande question : l'eau, ses usages, sa qualité.

E Perraud insiste sur l'importance de finir ce qui a été commencé avant de mettre fin à l'expérience CPL : poursuivre, approfondir, enrichir en restant centré sur la Loire avant d'aller chercher l'Erdre par exemple.

JP Peyon partage globalement l'enjeu de poursuivre ce qui est commencé sans s'interdire sur certains thèmes d'élargir un peu (aux affluents par exemple). Il attire l'attention sur les risques de retour en arrière toujours possible.

Pour B Richeux, c'est essentiel d'approfondir en restant dans le cadre. Pour lui, si la CPL a pu tenir la distance pendant quasiment quatre ans c'est grâce à la feuille de route. Il note que celle-ci est centrée sur la Loire, ce qui n'empêche pas que sur certains engagements comme par exemple la qualité de l'eau du fleuve elle intègre les affluents ou dépasse l'échelle de la métropole.

M Lefebvre partage l'avis : Nantes Métropole est à 50 % des engagements ; il faut continuer de suivre la feuille de route pour aller au bout de l'exercice. Il fait part de l'intérêt de la présence d'associations dans les concertations dite "citoyennes" dans la mesure où ces associations sont elles-mêmes composées de citoyens qui débattent en amont pour élaborer des positions ou propositions. L'élargissement peut être intellectuellement séduisant mais pose des problèmes : pas d'engagement ni de socle de débat sur l'Erdre ni la Sèvre. Ce ne serait plus la même instance ...

M Boutrand n'est pas favorable à beaucoup d'élargissements et soutient l'idée de la continuité dans le suivi des 30 engagements. Continuité ne signifie pas absence de renouvellement : chaque réseau, collectif, associations présents dans la Conférence pourrait désigner de nouveaux représentants. Dix à vingt citoyens « ni experts, ni acteurs » pourraient - via pourquoi pas un tirage au sort ? - se joindre aux experts, acteurs, gestionnaires. En synthèse le format de la Conférence pourrait évoluer dans ce sens sans dénaturer ni le suivi des engagements, ni la dynamique transversale riche des expertises des uns et des autres.

P Boisdrion approuve cette évolution et rappelle que des 5 élus membres, en réalité seul un a effectivement suivi le travail de la CPL. On peut le regretter mais on peut constater aussi que cela n'a pas empêché le fonctionnement de la CPL. Lui non plus n'est pas favorable à un élargissement au-delà de la Loire. Il est plus favorable à un enrichissement en regardant et en valorisant les initiatives externes à la métropole, « des petites choses sur différents aspects » tout à fait complémentaires. Il considère

important de renouveler la présence de l'UFMO dans la Conférence Permanente – c'est un point largement partagé par les personnes représentants de collectifs. A titre personnel, citoyen et en tant que président de l'UFMO il continuera à se soucier de ce qu'il advient autour de la Loire.

Pour la suite de la conférence permanente, il voit des marges de progrès : la relation à la Presse par exemple mais aussi aller plus loin dans tout ce qui renforce la relation avec le citoyen. Il voit une Conférence avec moins d'élus en titre, un peu de tirage au sort côté citoyens et les différentes composantes « expertes et acteurs », un mandat orienté vers la diffusion de la connaissance du fleuve aussi bien en direction de Nantes Métropole – élus et services qu'en direction du grand public.

E Perraud suggère une direction complémentaire vers les communes qui sont des relais citoyens importants – la CPL a pu le mesurer.

JP Peyon exprime une forme de scepticisme sur le rôle que la CPL pourrait avoir vis à vis de la Presse – domaine souvent très contrôlé par les institutions.

M Mayol se demande s'il ne sera pas nécessaire au lendemain des élections de prendre l'initiative de rappeler aux nouveaux élus la nécessité de poursuivre.